

CHARTRE SOCIALE NORD-PAS-DE-CALAIS DU 12 JUILLET 2001

DECISION COMPLEMENTAIRE N°11

OBJET

REPARATIONS LOCATIVES A LA LIBERATION DES LOGEMENTS DES AUTRES BAILLEURS

FONDEMENTS JURIDIQUES

Décret n° 87-712 du 26 août 1987.

CHAMP D'APPLICATION

Ayants droit du Nord-Pas-de-Calais logés à titre gratuit par Pas-de-Calais Habitat, LTO, NOREVIE, Artois Développement, PARTENORD, SAHLM du Hainaut, SAEM Drocourt.

REGLES APPLICABLES

Aucune réparation locative n'est prise en charge par l'ANGDM.